



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Montréal, le 11 mai 2018

Aux résidents des habitations Joliette

4900, place Henri-Valade

Du 3030 au 3100, boulevard Saint-Joseph Est

Du 4041 au 4495, boulevard Saint-Michel

3350, avenue Du Mont-Royal Est

DÉBUT DE LA PHASE 2 DES TRAVAUX DE RÉNOVATION

En 2017, l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) a entrepris des travaux dans votre immeuble. La phase 1 a été complétée à l'automne dernier. La phase 2 a commencé à la fin d'avril. Elle devrait se terminer en juin. Les travaux sont réalisés par le même entrepreneur, soit AFCOR Construction inc.



Travaux prévus dans la phase 2

Si vous habitez sur Saint-Joseph Est / Henri-Valade :

- Les travaux extérieurs sont terminés. Il ne reste que quelques correctifs à apporter.
- Le revêtement des planchers des corridors et des escaliers sera remplacé.

Si vous habitez sur Saint-Michel / Du Mont-Royal Est :

- Certains planchers de balcon seront remplacés.
- Selon leur état, certaines structures de balcon seront réparées et d'autres seront remplacées.
- Des travaux seront nécessaires dans quelques logements. Les locataires touchés par ces travaux seront informés.
- Les garde-corps seront retirés temporairement pour être réparés.
- Le revêtement des planchers des corridors et des escaliers sera remplacé.

Inconvénients

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- bruit, poussière et présence de machinerie lourde;
- les locataires touchés n'auront pas accès à leur balcon pendant les travaux;
- au moment d'installer les nouveaux planchers dans les corridors, vous devrez circuler par votre porte arrière.

À vous d'agir – Rôle du locataire

1. **Pour les locataires touchés, lorsque l'entrepreneur vous le demandera**, vous devrez :
 - dégager votre balcon (voir fiche en annexe);
 - ne pas circuler dans l'immeuble pour une période de 2 à 4 heures.
2. **Surveillez les avis sur la porte de votre logement** pour connaître l'heure et la date des travaux. L'entrepreneur vous informera au moins 48 heures à l'avance. Si l'entrepreneur doit faire des travaux dans votre logement, les **rendez-vous** seront fixés entre **8 h et 17 h**.

Merci pour votre patience et votre collaboration!

**Des questions
concernant le
chantier?**



Marc Sédillot
Agent de liaison
514 868-3077

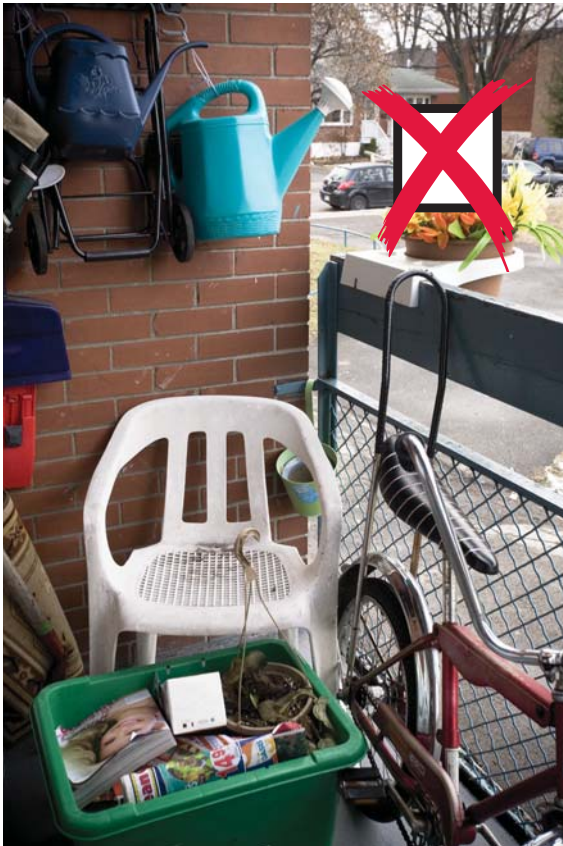
Préparez-vous pour les travaux

À vous d'agir — Rôle du locataire

Votre balcon

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- ▶ **Préparer votre balcon** pour la venue des ouvriers
- ▶ Enlever tout ce qui se trouve sur votre balcon, incluant les bicyclettes et les antennes satellites accrochées au garde-corps



Balcon dégagé,
prêt pour les travaux

